

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 4 août 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : allègement des mesures de restriction en eau lié aux récentes pluies

À la date du 1^{er} août 2023, les indicateurs montrent que la situation hydrologique s'améliore en raison des dernières pluies. De nouvelles précipitations sont attendues jusqu'au samedi 5 août.

Une vigilance est toutefois maintenue sur le département, le niveau des nappes d'eau souterraines restant bas et en baisse sur l'ensemble du département.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en alerte (DSA) pour les bassins des Mauves, des affluents de la Loire aval et du Cosson,
- en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Brenne, de la Cisse amont et de la Masse,
- en crise (DCR) pour le bassin des affluents de la Loire amont.

La vigilance est maintenue sur les autres masses d'eau.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte est déclenché entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation **du vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur : https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : https://vigieau.gouv.fr/.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.